

Le 27 octobre 2021

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI**

À une séance spéciale du conseil d'administration de la Régie du Parc régional Massawippi, tenue via visio-conférence, province de Québec, le mercredi 27 octobre 2021 à 8 h 32.

SONT PRÉSENTS les membres suivants du Conseil : VINCENT FONTAINE, Maire du Canton de Hatley, HÉLÈNE DANEAU, Mairesse de Hatley, SIMON ROY, Maire d'Ayer's Cliff, JACQUES DEMERS, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et Mme MARCELLA DAVIS GERRISH, conseillère de North Hatley.

SONT AUSSI PRÉSENTS M. ANDRÉ MARTEL, directeur des opérations et secrétaire-trésorier de la Régie du Parc Régional Massawippi et BENOIT TREMBLAY, directeur général de North Hatley.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'un(e) président(e) d'assemblée
4. Renonciation au délai d'avis de convocation d'une assemblée spéciale
5. Mesure d'urgence à prendre suite à découverte de la présence de moules zébrées dans le Lac Massawippi
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

21.10.27.01 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le secrétaire-trésorier constate le quorum et déclare la séance ouverte.

21.10.27.02 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE DANEAU

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.10.27.03 3. NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE le président actuellement nommé de la Régie n'est plus en poste à la municipalité du village d'Ayer's Cliff;

CONSIDÉRANT QU'il y a encore deux (2) postes de maire en élection à savoir ceux de Sainte-Catherine-de-Hatley et de North Hatley;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attendre la nomination de l'ensemble des maires et mairesses du territoire avant de procéder à la nomination d'un(e) président(e);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un(e) président(e) pour l'assemblée spéciale présentement convoquée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un(e) porte-parole pour représenter la Régie dans les médias en l'absence de la nomination d'un(e) président(e);

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES DEMERS

ET RÉSOLU de nommer Hélène Daneau comme présidente de l'assemblée spéciale et porte-parole dans les médias jusqu'à la nomination du nouveau président(e).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.10.27.04 4. RENONCIATION AU DÉLAI D'AVIS DE CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE SPÉCIALE

ATTENDU QUE, l'ensemble des élus en poste à la Régie du Parc régional Massawippi, qu'ils soient en élection ou non, ont eu plusieurs discussions au cours des derniers jours au sujet de la présence de moules zébrées dans le Lac Massawippi;

ATTENDU QUE, lors de l'appel conférence du 26 octobre à 11 h 45 il a été convenu de demander au secrétaire-trésorier de convoquer une assemblée spéciale de la Régie du Parc régional Massawippi;

ATTENDU QUE, les membres du conseil renoncent au délai de convocation d'une assemblée spéciale prévue dans de telles circonstances;

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON ROY

ET RÉSOLU de confirmer que l'ensemble des membres du conseil renoncent au délai de convocation et reconnaissent avoir été dûment convoqué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.10.27.05 5. MESURE D'URGENCE À PRENDRE SUITE À LA DÉCOUVERTE DE LA PRÉSENCE DE MOULES ZÉBRÉES DANS LE LAC MASSAWIPPI

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des membres du conseil ont été informés de la découverte de moules zébrées dans le Lac Massawippi le jeudi 21 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU' il y a eu rapidement plusieurs discussions avec les représentants de Pêches et Océans Canada, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, de Bleu Massawippi, du COGESAF et de la MRC Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la Régie du Parc a fait les démarches rapidement auprès de Parcs et Océans Canada, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin d'obtenir le soutien nécessaire pour limiter l'accès au lac;

CONSIDÉRANT QUE la Régie ne peut prendre la décision de fermer complètement l'accès au lac;

CONSIDÉRANT QUE la Régie peut décider de fermer les descentes et accès sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les 5 municipalités sont d'accord pour prendre les mesures nécessaires afin de limiter rapidement les impacts négatifs de la présence de moules zébrées découvertes il y a quelques jours;

CONSIDÉRANT QUE les 5 municipalités sont d'accord pour mettre en place une procédure qui vise à enrayer la présence et la prolifération des espèces envahissantes pour les mois à venir incluant l'accès au lac pour les prochaines saisons estivales;

CONSIDÉRANT QUE de limiter l'accès au lac à la seule descente d'Ayer's Cliff tout en demandant aux autres municipalités qui ont des descentes de procéder à la fermeture de celles-ci pour le reste de la saison 2021, favorise l'efficacité du travail des organisations responsables d'établir le portrait de la situation et la tenue d'un inventaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARCELLA DAVIS GERRISH

ET RÉSOLU d'ouvrir gratuitement la station de lavage d'Ayer's Cliff à la population de 7 h à 14 h , 7 jours semaine, jusqu'à la fin de la saison 2021;

DE faire préparer par la Régie du Parc des affiches précisant la fermeture des autres rampes d'accès autour du Lac;

DE demander aux municipalités concernées de s'assurer de la fermeture des descentes sur leur territoire ;

DE sensibiliser les propriétaires riverains à la nécessité de laver les embarcations avant et après avoir fréquenté le lac;

ET de faire parvenir à l'exploitant de la descente à North Hatley une copie de la décision de conseil de la Régie du Parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.10.27.06 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

21.10.27.07 7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé il est proposé par Simon Roy de procéder à la levée de l'assemblée à 8 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Hélène Daneau
Présidente d'assemblée

André Martel
Secrétaire-trésorier